



**N°2025-503-PM/SR**

**ARRÊTE DE PRESCRIPTIONS TEMPORAIRES PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Nous, Joël DUYCK, Maire de la Commune de MERVILLE (NORD),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211-1 à L.2212-2,  
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, article L.511-1,  
Vu le code de la route, notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8, R.417-10 et R.417-11, L.325-1, al.1, L.325-2, L.330-2, R.325-9 et R.325-11 ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Considérant que le vendredi 31 octobre 2025, un défilé sera organisé par l'APEL du Centre Scolaire Catholique de Merville, afin de fêter Halloween et que, par mesure de sécurité et de bon ordre, il appartient à l'autorité municipale d'autoriser et de régler cette manifestation.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 : DÉFILÉ DU 31 octobre 2025 à Merville 59660** : Il se déroulera de la façon suivante :

➤ **A partir de 16h30** : Défilé des enfants, boulevard Victor Hugo, rue des Prêtres, rue Marcel Lefebvre, contour de la salle des fêtes Francis Bouquet, rue de la Prairie, école Notre Dame.

**ARTICLE 2** : Par mesure de sécurité, la circulation pourra être ponctuellement interrompue ou déviée lors du passage de ce défilé.

**ARTICLE 3** : Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées par la pose d'un affichage du présent arrêté municipal.

**ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5** : La Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa présente publication.

Fait à MERVILLE, le 08 septembre 2025,

Le Maire de Merville,

Monsieur Joël DUYCK

